

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 décembre 2020

RELATIF AU PARQUET EUROPÉEN ET À LA JUSTICE PÉNALE SPÉCIALISÉE - (N° 3592)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 150

présenté par
Mme Moutchou

ARTICLE 8 BIS B

À l'alinéa 2, substituer aux mots :

« ces derniers »

le mot :

« ils ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel, l'expression « ces derniers » pouvant malencontreusement se lire comme désignant les seuls agents de police judiciaire.